

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_103 - GEMAPI DEMANDES D'AUTORISATION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA SAONE ET LOIRE POUR TRAVAUX DE DEFRIQUEMENT SUR LA LEVEE DE LA CRUE A DIGOIN

Le territoire de la Communauté de Communes le Grand Charolais est soumis aux inondations de la Loire, de l'Arroux et de la Bourbince (affluent en rive droite). Pour pallier à ces phénomènes naturels, des ouvrages non domaniaux présents sur la commune de Digoin ont été identifiés comme de potentiels ouvrage de protection. Ils constituent un seul système d'endiguement avec la digue domaniale de l'État dont la gestion incombera à la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le système d'endiguement de Digoin est susceptible de constituer un système de classe C au décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. Il doit faire l'objet d'une demande de régularisation en système d'endiguement au plus tard le 30 décembre 2023.

Afin de pouvoir déposer ce dossier de demande de régularisation, une visite technique approfondie de la digue de la Levée de la Crue qui est inclus dans le système d'endiguement est nécessaire. Or, cette visite ne peut être réalisée que sur un ouvrage accessible ce qui n'est pas le cas de la Levée de la Crue qui est occupée par un couvert végétal dense qui convient donc de défricher.

Pour réaliser cette intervention de défrichage, plusieurs demandes d'autorisation sont nécessaires car la Levée de la Crue se situe sur des parcelles privées et à proximité de deux zones Natura2000.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais doit déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, les demandes d'autorisation suivantes :

- évaluation d'incidences Natura 2000 simplifié
- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
- demande d'autorisation de défrichage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu les demandes d'autorisation déposées à la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire,

Considérant l'avis du Bureau exécutif du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 02 octobre 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Daniel BERAUD,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'évaluation d'incidences Natura 2000,

-D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'évaluation d'autorisation de défrichement,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais